



DOSSIER DE CANDIDATURE

Micro-crèches Pas à Pas, Un Pas de Plus
et Trois Petits Pas

Soissons & Fère-en-Tardenois

Micro-crèches Pas à Pas
& Un Pas de Plus
22 bd Jeanne d'Arc
02200 Soissons
Tel : 03.23.72.95.91
crechepasapas@gmail.com

Micro-crèche Trois Petits Pas
32 Chem de Ronde
02130 Fère-en-Tardenois
Tel : 03.23.82.39.29
creche3petitspas@gmail.com

Madame, Monsieur,

Vous avez demandé un dossier de candidature pour les micro-crèches PAS A PAS, UN PAS DE PLUS ou 3 PETITS PAS en vue d'une demande d'inscription éventuelle pour votre enfant. Les micro-crèches Pas à Pas et Un pas de plus se situent dans un local en rez-de-chaussée situé au 22 Boulevard Jeanne d'Arc à Soissons.

La micro-crèche 3 Petits Pas se situe à Fère en Tardenois, Chemin de ronde.

Chaque structure a une capacité d'accueil de 12 enfants simultanément, à temps plein, temps partiel, ou halte-garderie.

Si vous souhaitez faire une demande d'inscription régulière ou de halte garderie, vous pouvez dès maintenant remplir et renvoyer le dossier de candidature ci-dessous.

Vous trouverez avec ce dossier une présentation du projet éducatif de la structure et des informations concernant les tarifs.

Soyez assurés, Madame, Monsieur, de notre entier dévouement au bien-être des enfants.

Mmes Aurélie CONVERSAT et
Marie-Albane de BUSSY
Responsables pédagogiques

Mme Marie-Albane
de BUSSY
Gestionnaire SOISSONS
et FERRE EN TARDENOIS

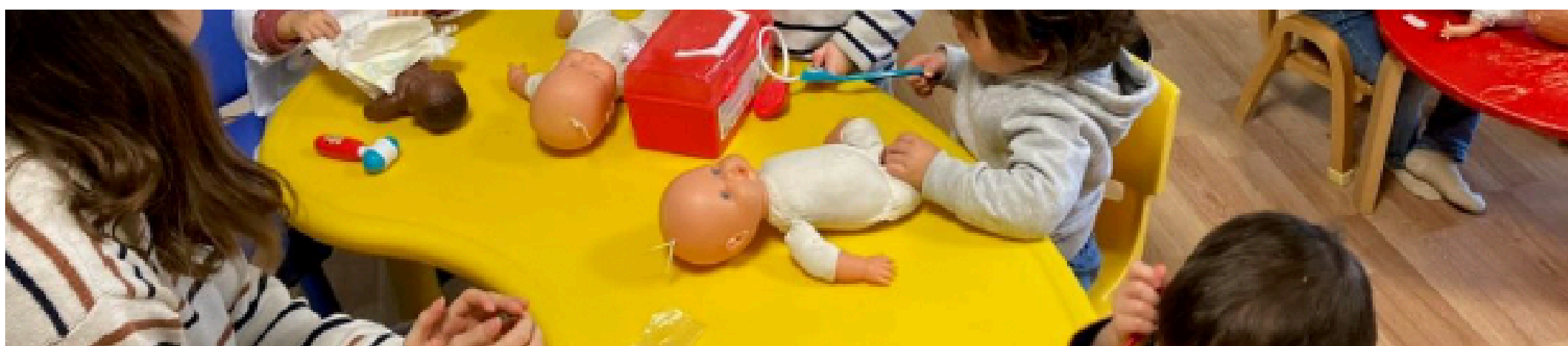
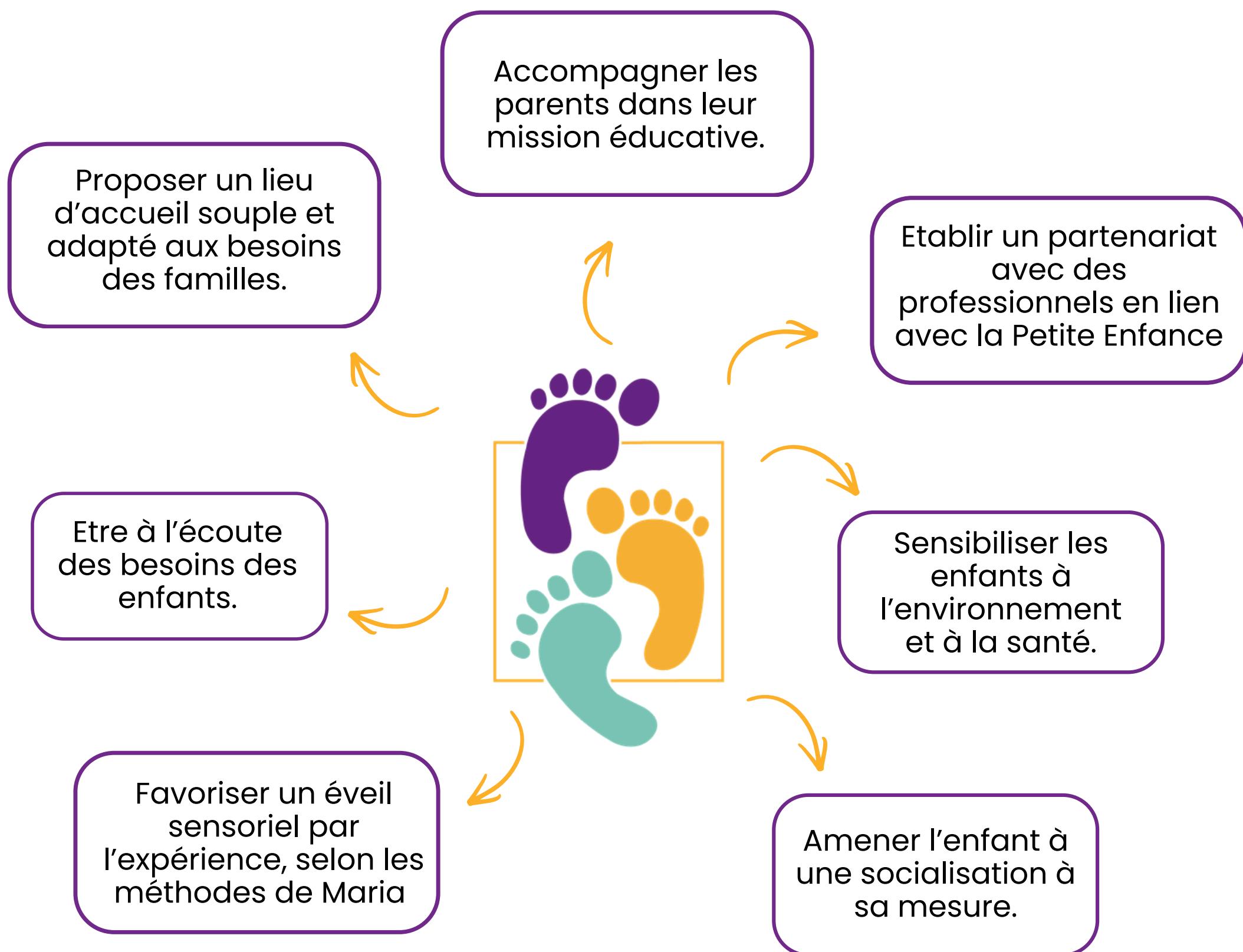
M. Benjamin
ARTOUX-MALHOMME
Responsable pédagogique





PROJET ÉDUCATIF

Les micro-crèches PAS A PAS, UN PAS DE PLUS et 3 PETITS PAS sont des **lieux d'accueil qui se veulent souples** pour les familles et structurants pour l'enfant. Elles ont pour objectif **d'accompagner les parents dans leur mission éducative** et l'enfant dans sa croissance et son épanouissement en vue de le **préparer à une scolarisation future**.





FORMULAIRE DE CANDIDATURE

Votre enfant doit avoir moins de 6 ans pour être admis dans la micro-crèche.
Une priorité sera donnée aux enfants de moins de 3 ans.

**Seules les demandes complètes pourront être prises en compte.
Merci d'être précis dans vos réponses.**

Votre enfant

Son prénom (si connu) : garçon fille

Son nom de famille :

Sa date de naissance ou date présumée d'accouchement :

Temps d'accueil souhaité : (ouverture 7h30-18h30)

En cas de demande d'accueil en halte garderie (en fonction des places disponibles),
cocher ici:

	Heure d'arrivée	Heure de départ	Nombre d'heures
Lundi			
Mardi			
Mercredi			
Jeudi			
Vendredi			
			Total :

Niveau de ressources selon barème CAF (cf revenu fiscal de référence):
1 2 3

Accueil souhaité pendant les vacances scolaires : oui non

Date d'admission souhaitée :

Date prévue de fin de contrat:

Informations sur la famille

Parent 1 : Congé parental En recherche d'emploi Salariée en poste

Nom et prénom :

Adresse :

Tél. domicile Tél. mobile:

Profession.....Tél. professionnel :

Adresse email :



Parent 2 : Congé parental En recherche d'emploi Salariée en poste

Nom et prénom :

Adresse :

Tél. domicile Tél. mobile:

Profession.....Tél. professionnel :

Adresse email :

Fraterie : Nombre d'enfants à charge

Nom et prénom des frères et soeurs	Date de naissance	Situation (établissement scolaire...)

Information :

Les micro-crèches sont fermées durant 3 semaines : la semaine entre Noël et le jour de l'An, et les 2 premières semaines d'août. Elles sont fermées aussi les jours fériés, les week-ends ainsi qu'une journée par an pour raison de formation. Le 24 décembre, les crèches ferment à 17h.

Calcul du coût :

Le coût horaire dépend du nombre de jours et d'heures d'accueil et de vos revenus. Suite à la réception de votre dossier de candidature, un devis calculé sur la base de vos informations vous sera communiqué et un rendez-vous avec la responsable de la crèche vous sera proposé.

L'inscription définitive :

Elle nécessitera un rendez-vous durant lequel vous seront présentés le fonctionnement de la micro-crèche, le règlement intérieur, le projet pédagogique et le contrat d'accueil personnalisé (le dossier complet vous sera transmis si la candidature peut être prise en compte).

Une réponse définitive sera donnée deux mois maximum avant la date d'entrée souhaitée pour votre enfant. En cas de réponse positive, l'inscription sera validée grâce aux documents suivants :

Un dossier administratif à rendre au plus tard un mois avant l'arrivée de l'enfant, accompagné d'un chèque de caution.

Le dossier concernant les habitudes de votre enfant, à remettre le premier jour de la période de familiarisation.

Pièces à fournir avec ce dossier de candidature:

- Une copie de l'extrait d'acte de naissance ou du livret de famille
- Une copie du ou des dernier(s) avis d'imposition (sauf niveau de ressources 3 selon barème CAF).
- Un règlement de 20 euros pour les frais de dossier (chèque à l'ordre de PAS A PAS, espèces, ou virement, non remboursable)

RIB : FR76 1020 6000 4498 3943 8536 438

BIC : AGRIFRPP802

Merci de retourner ce formulaire à l'adresse de la micro-crèche.

Date et signature :



INFORMATIONS AUX FAMILLES CONCERNANT LA TARIFICATION

Accueil régulier (au moins 16h par mois)

Le tarif horaire pratiqué dans les micro-crèches PAS A PAS, UN PAS DE PLUS et 3 PETITS PAS dépend de vos revenus et du nombre d'heures d'accueil demandé. Un devis vous sera communiqué après réception de votre dossier de candidature. Vous pouvez avoir une première indication dans les simulations notées ci-dessous.

Si votre enfant est gardé au moins 16h par mois, vous pouvez recevoir une aide de la CAF ou de la MSA, sous certaines conditions.

Il vous appartient de prendre contact avec la CAF ou la MSA pour connaître le montant auquel vous avez droit. Un minimum de 15% du coût reste automatiquement à votre charge.

Vous réglez la structure sous la forme d'un forfait mensuel lissé sur l'année basé sur le nombre d'heures hebdomadaires que vous avez réservées dans le contrat d'accueil, signé au moment de l'inscription définitive.

Vous réglez donc le nombre d'heures réservées et non le temps effectivement réalisé. Les absences et les vacances ne sont pas déductibles. Les retards lors du départ ou les heures d'accueil accordées en plus du contrat prévu seront facturés au tarif de l'accueil exceptionnel.

Les semaines de fermeture annuelle ne donneront pas lieu à une réduction sur la facture mensuelle.

Toute situation particulière pourra être étudiée.





L'accueil exceptionnel

Il reste possible en fonction des places disponibles. Le tarif horaire est de 6€/h si vous n'avez pas droit à la CMG, ou de 10€/h si vous avez droit à une aide. Des forfaits « journée » ou « demi-journée » sont également prévus.

Toute heure commencée est due. Le règlement se fait au moment de l'inscription de l'enfant.

Pour tout enfant de moins de 6 ans, le coût resté à la charge des familles (après déduction des aides) donne droit à une déduction d'impôts de 50% du montant, dans la limite de 2300 euros déclarés par enfant et par an.



Tarifs indicatifs pour un enfant de moins de 3 ans (pour les familles recevant les aides):

Niveaux de ressources 1	Niveaux de ressources 2	Niveaux de ressources 3	Niveaux de ressources 3
<p>Votre enfant est gardé 40h par semaine, avec accueil pendant vac. scolaires. Vous réglez 1375€, la CAF vous verse 992,13€. Il reste à votre charge 382,87€, dont la moitié déductible de vos impôts</p>	<p>Votre enfant est gardé 40h par semaine, sans les vac. scolaires. Vous réglez 1176€, la CAF vous verse 855,25€. Il reste à votre charge 320,75€, dont la moitié déductible de vos impôts.</p>	<p>Votre enfant est gardé 30h par semaine, avec accueil pendant vac. scolaires. Vous réglez 1200€, la CAF vous verse 718,41€. Il reste à votre charge 490,59€, dont la moitié déductible de vos impôts</p>	<p>Votre enfant est gardé 10h par semaine, avec accueil pendant vac. scolaires. Vous réglez 433€, la CAF vous verse 368,05€. Il reste à votre charge 64,95€, dont la moitié déductible de vos impôts.</p>